

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le maire, monsieur Jean Pierre Monette, pour être tenue au 91, chemin des Fondateurs, le 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2017, à dix-huit heures trente, où il sera pris en considération les sujets suivants :

## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2017

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Résultat de l'ouverture des soumissions pour l'achat d'un tracteur 4 x 4 moteur 3 cylindres diesel 22 forces minimum;
5. Engagement de monsieur Benoit Bruneau au poste de chauffeur-journalier temporaire;
6. Taxes en collection;
7. Modification pour la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mmes les conseillères Hélène Cummings et Ève Darmana et MM. les conseillers Jacques Bissonnette, Marc Perras, Mark D. Goldman et Michel Richard formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

(1.)  
2017.12.273

#### **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2017**

Le quorum étant constaté, il est 18 h 30.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 20 décembre 2017 soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)  
2017.12.274

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)  
**2017.12.275      CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 150 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉE

(4.)  
**2017.12.276      RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR 4 X 4 MOTEUR 3 CYLINDRES DIESEL 22 FORCES MINIMUM**

CONSIDÉRANT qu'à la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 20 décembre 2017, à 13 h, deux (2) soumissions ont été reçues soit :

- Centre Agricole J.L.D. inc. 29 299 \$, plus les taxes applicables;
- Centre Kubota des Laurentides 33 670 \$, plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT que Centre Agricole J.L.D. inc. est le plus bas soumissionnaire.

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la soumission de Centre Agricole J.L.D. inc. pour l'achat d'un tracteur 4 X 4, moteur 3 cylindres diesel 22 forces minimum, au montant de 29 299 \$, plus les taxes applicables, selon l'appel d'offres.

La dépense sera financée par le fonds de roulement et sera remboursée à partir de 2018 pour une période de 5 ans.

ADOPTÉE

(5.)  
**2017.12.277      ENGAGEMENT DE MONSIEUR BENOIT BRUNEAU AU POSTE DE CHAUFFEUR-JOURNALIER TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT le surcroît de travail pour la période hivernale au Service de la voirie.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'engager monsieur Benoit Bruneau au poste de chauffeur-journalier temporaire, selon les normes de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

(6.)  
**2017.12.278      TAXES EN COLLECTION**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de La Minerve mandate une firme d'avocats pour la perception de taxes municipales échues ou non payées;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une soumission de la firme Godard, Bélisle, St-Jean et associés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard  
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De mandater la firme Godard, Bélisle, St-Jean et associés, pour la perception des taxes municipales 2017 au tarif de 6 % sur le montant des taxes foncières perçues après l'envoi d'une mise en demeure, plus les taxes applicables et au tarif de 12,5 % sur le montant des taxes foncières perçues après l'institution de procédures judiciaires.

Et que les taxes de 2017 et/ou des années antérieures, si le solde dû est égal ou supérieur à 100 \$ ou si des montants de taxes pouvaient devenir irrécupérables, seront envoyées en collection.

Et que le personnel responsable est autorisé à procéder aux recherches pour mauvaises adresses si nécessaires.

ADOPTÉE

(7.)  
2017.12.279

**MODIFICATION POUR LA FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

CONSIDÉRANT qu'une modification à la résolution numéro 2017.12.267 doit-être apportée pour les dates de fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la période des fêtes, l'hôtel de ville sera fermé à compter du jeudi 21 décembre 2017, et ce, jusqu'à 3 janvier 2018 inclusivement au lieu du 2 janvier 2018.

ADOPTÉE

(8.)

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

(9.)  
2017.12.280

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 18 h 40.

ADOPTÉE

---

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

Jean Pierre Monette  
Maire

Je soussignée, certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2017.12.276, 2017.12.277, 2017.12.278.

---

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière